

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 septembre 2021

L'an **deux mil vingt et un**, le **vingt septembre** à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Danièle MARY, Maire.

Etaient présents : Mme Danièle MARY, M. Jean-Fred CROUZILLARD, M. Alain GROSPIRON, Mme Christine LA LOUZE, Mme Martine BOULAY, Mme Patricia GUÉRIN, M. Mickaël PFEUFFER, M. Michel MARY, Mme Frédérique PAGA-GUERRA, Mme Isabelle AMATO, Mme Pauline RENOUE et Mme Sandrine POITRIMOL.

Absents excusés : M. Thomas JOUBERT (pouvoir à M. Jean-Fred CROUZILLARD), M. Philippe ROUSSEL (pouvoir à Mme Danièle MARY), M. Kévin FOUQUET.

Secrétaire de séance : M. Jean-Fred CROUZILLARD.

Ordre du jour :

- ✚ Approbation du compte-rendu du 13 juillet 2021,
- ✚ Acquisition biens cadastrés D 32, 33 et 279 : réalisation emprunt de 143 000 €,
- ✚ Admission en non-valeur,
- ✚ MAM : avancement du projet,
- ✚ Viabilisation terrain communal en vue construction 5 logements Orne Habitat : consultation MAPA,
- ✚ Effacement réseaux route d'Appenai et Route de Bellou : Convention avec le Te61
- ✚ Décision modificative budgétaire n° 1 - commune,
- ✚ Assainissement :
 - Extension des réseaux Le Beauchet/Chemin de la Papillonnière,
 - RPQS 2020,
- ✚ Expérimentation CFU,
- ✚ Informations et questions diverses.

1- Approbation du compte rendu du 13 juillet 2021 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- Acquisition biens cadastrés D 32, 33 et 279 – réalisation emprunt de 143 000 € :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions établies par la Banque Postale, la Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole, et après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} :

Pour financer l'achat de biens cadastrés section D n° 32, 33 et 279, le Conseil Municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 143 100 €
- Taux : 0,90 %
- Durée : 20 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- Echéances : Constantes

Article 2 :

Mme le Maire est autorisée à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3 :

Le Conseil Municipal décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Présents : 12 + 2P	Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

3- Admission en non-valeur :

Suite à la demande des services de la Trésorerie dans l'impossibilité de recouvrer les sommes dues, le Conseil Municipal admet en non-valeur : - Budget commune : 6 563,69 €

Une décision modificative budgétaire n° 1 au budget primitif 2021 permettra l'inscription des crédits nécessaires à la régularisation de cette opération.

Présents : 12 + 2P	Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

4- Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s : avancement du projet :

Mme le Maire rend compte de la visite de la cheffe du bureau des agréments maternels et familiaux du Conseil Départemental, venue en mairie le 26 juillet dernier à la rencontre des quatre assistantes maternelles, porteuses du projet de création d'une MAM sur la commune. Ces dernières doivent réaliser une enquête de besoins. Elles ont commencé en déposant des fiches en mairie et dans les boîtes aux lettres.

Cette visite a permis d'autre part, de confirmer que le logement communal sis 6 rue du Clos, actuellement vacant, ne pouvait être transformé en MAM, même en réalisant une extension du logement dans le jardin.

Considérant le besoin d'accueil de très jeunes enfants (il ne reste que 3 assistantes maternelles agréées sur la commune contre 7 il y a une dizaine d'années), la municipalité étudie actuellement tous les immeubles en vente dans le village et pouvant être adaptés à ce genre d'activité. Mme le Maire informe, qu'accompagnée de ses adjoints, elle a effectué le 18 septembre dernier la visite d'un bien qui pourrait répondre à tous les critères.

Après discussion, le Conseil décide de poursuivre la réflexion autour de ce bien.

Départ de Madame Sandrine Poitrimol qui donne pouvoir à Madame Martine Boulay.

5- Viabilisation d'un terrain communal en vue de la construction de cinq logements par Orne Habitat – consultation MAPA :

Le Maire rappelle que par délibération du 19 novembre 2019, le Conseil Municipal avait décidé de confier à Orne Habitat la construction de logements locatifs sur la commune.

Le permis de construire (3 logements T3 et 2 logements T4) a été accordé le 30 août dernier.

Conformément à ses engagements, la commune doit réaliser la totalité des voiries et réseaux divers.

Le Maire présente l'étude financière établie au stade de l'avant-projet par M. Russel Jagger, architecte. Le coût des travaux est estimé à 101 688 € HT.

Le Conseil Municipal valide cette étude et décide de lancer la consultation des entreprises sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Présents : 11 + 3P	Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

6- Effacement réseaux route d'Appenai et route de Bellou – convention avec le Te61 :

Le Maire informe du démarrage prochain des travaux d'effacement des réseaux de la route d'Appenai et de la Route de Bellou. Elle rappelle que la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de génie civil d'éclairage public et de télécommunications a été réalisée par le Te61 et qu'il convient de signer avec cet organisme une délégation individuelle de maîtrise d'ouvrage. Les travaux de génie civil d'éclairage public, y compris la maîtrise d'œuvre, s'élèvent à 6392.10 € et ceux de télécommunications à 20 350.64 € TTC. Les travaux relatifs à l'effacement du réseau basse tension sont pris en charge en totalité par le Te61 sur le programme 2021.

Les travaux devraient durer environ 60 jours à compter du 11 octobre prochain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec le Te61.

Présents : 11 + 3P	Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

7- Commune – décision modificative budgétaire n° 1 :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, l'inscription des crédits suivants :

FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>CHAP 011 Charges à caractère général</i>	- 574,00 €	<i>CHAP 013 Atténuation de charges</i>	5 300,00 €
<i>CHAP 012 Charges de personnel et frais assimilés</i>	4 271,00 €	<i>CHAP 70 Autres charges de gestion courante</i>	215,00 €
<i>CHAP 65 Autres charges de gestion courante</i>	1 570,00 €	<i>CHAP 74 Dotations, subventions, participations</i>	146,00 €
<i>CHAP 014 Atténuation de produits</i>	683,00 €	<i>CHAP 76 Produits financiers</i>	9,00 €
<i>CHAP 67 Charges exceptionnelles</i>	250,00 €	<i>CHAP 77 Produits exceptionnels</i>	530,00 €
TOTAL	6 200,00 €	TOTAL	6 200,00 €
INVESTISSEMENT			
<i>CHAP 204 Subventions d'équipement versées</i>	10 500,00 €	<i>CHAP 16 Emprunts et dettes assimilées</i>	143 100,00 €
<i>CHAP 21 Immobilisations corporelles</i>	150 200,00 €		
<i>CHAP 23 Immobilisations en cours</i>	- 17 600,00 €		
TOTAL	143 100,00 €	TOTAL	143 100,00 €

Présents : 11 + 3P	Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

8- Assainissement :

- Extension des réseaux eaux usées « Le Beauchet/Chemin de la Papillonnière » :

L'avant-projet pour ces extensions a été présenté le 17 septembre aux membres de la commission travaux - voirie. Le représentant de SA2E a exposé les grandes lignes du dossier et la partie budgétaire qui devrait s'élever à 289 000 € HT. Ces extensions devraient à terme permettre le raccordement d'au moins 16 habitations nouvelles actuellement en assainissement non collectif. La demande de financement va être étudiée et des contacts seront pris avec les propriétaires des habitations raccordables.

- RPQS 2020 :

Mme le Maire donne communication aux membres du Conseil Municipal du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune, établi conformément à l'article L2224-5 du CGCT et au décret du 02 mai 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication de ce rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif afférent à l'année 2020.

Présents : 11 + 3P	Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Ce sont 223 abonnés qui ont été desservis en 2020. Deux rapports (SATEMA et SATESE) attestent notamment du bon fonctionnement et du bon entretien du poste de relevage et des filtres plantés de roseaux équipant la nouvelle station d'épuration. Le nettoyage hebdomadaire du panier dégrilleur par les employés communaux montre que des lingettes sont encore trop souvent jetées dans les toilettes et se retrouvent dans ce panier risquant de causer à terme une mauvaise évacuation des eaux usées chez les habitants. Il est rappelé que ce type de déchet doit être jeté avec les ordures ménagères.

Le curage de la dernière lagune devra être effectué une fois que les conditions sanitaires se seront améliorées.

Départ de Madame Pauline Renou qui donne pouvoir à Monsieur Michel Mary.

9- Expérimentation CFU :

Par courrier du 14 septembre dernier, la Direction Départementale des Finances publiques de l'Orne confirme que la candidature de la commune à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) a été

retenue pour les comptes de l'exercice 2023.

Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable, remplacera les actuels comptes administratifs et compte de gestion.

Une convention sur les conditions et les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation du CFU entre la DDFiP et la commune doit être mise en place.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la dite convention.

Présents : 10 + 4P	Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

10- Informations et questions diverses :

Madame le Maire informe :

- du changement de la chaudière à gaz hors d'usage de la maison rue de la gare au Theil, les nouveaux locataires venant d'en prendre possession. Coût 7 890 €.
- de la mise en place prochaine d'un mât d'éclairage public solaire place Louis Géhan pour permettre au ramassage scolaire de s'effectuer dans des conditions de sécurité satisfaisantes à la nuit tombée. Cet investissement représente une dépense de 5 200 €.
- les membres du Comité des Fêtes ont fait savoir que la brocante traditionnelle serait bien organisée le 17 octobre. Les personnes volontaires et désireuses de participer à l'organisation de cet événement sont priées de se faire connaître à la mairie ou auprès des membres du Comité des Fêtes.

Tour de table :

- Monsieur Michel Mary relate les difficultés de circulation occasionnées par de la végétation surabondante d'un côté de la voie et le stationnement des véhicules le long de l'entreprise Gauthier Traiteur route du pont Andreux. Mmes La Louze et Paga-Guerra font le même constat. Madame le Maire indique qu'elle va inviter les propriétaires de la haie à la tailler à l'aplomb de la limitée séparative et prendra contact avec la direction de l'entreprise.
- Madame Martine Boulay informe qu'elle a été avertie de l'absence du panneau de signalisation du lieu-dit "Champ-Marné" près des Bézardières. Un membre de la commission voirie va se rendre sur place.
- Madame Frédérique Paga-Guerra demande si les armoires électriques déposées dans le village sont bien celles destinées à recevoir les connexions pour la fibre internet. Madame le Maire répond par l'affirmative et informe que ces armoires seront installées, l'une derrière la salle des fêtes et l'autre sur le parking du cimetière. Elle précise que le développement de la fibre devrait être terminé pour tous les habitants de la commune en 2023, pour peu que les opérations d'élagage autour des fils du réseau téléphonique soient menées à bien par tous les riverains concernés.

La séance est levée à 20 h 40.

*Vu pour être affiché le 24 septembre 2021.
Conformément au Code Général des
Collectivités Territoriales.
Le Maire,*

Danièle MARY